

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2025
CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS
pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe**

Le Maire de Dullin,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération du 22/02/2008 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°2021-AR-41 en date du 28/10/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2025

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
BESANGER Laëtitia	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	05/05/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Dullin, le 31/03/2025,
Le Maire, André BOIS

